

COMMISSION DE LA SANTÉ
PUBLIQUE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ

COMMISSIE VOOR DE
VOLKSGEZONDHEID, HET
LEEFMILIEU EN DE
MAATSCHAPPELIJKE
HERNIEUWING

du

van

MARDI 19 OCTOBRE 2010

DINSDAG 19 OKTOBER 2010

Après-midi

Namiddag

De vergadering wordt geopend om 14.11 uur en voorgezeten door de heer Hans Bonte.
La séance est ouverte à 14.11 heures et présidée par M. Hans Bonte.

De **voorzitter**: Collega's, ik stel voor om de agenda te volgen zoals gepland en eerst de vragen gericht aan collega Magnette af te handelen. Daarna regelen we de werkzaamheden en komen er formele aangelegenheden aan de orde. Ten slotte zijn er de vragen gericht aan mevrouw Onkelinx.

01 Vraag van de heer Kristof Calvo y Castañer aan de minister van Klimaat en Energie over "de Belgische en Europese positie in de aanloop naar de VN-klimaatconferentie in Cancun" (nr. 22)

01 Question de M. Kristof Calvo y Castañer au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les positions belge et européenne à l'approche de la conférence climatique des Nations unies à Cancun" (n° 22)

01.01 **Kristof Calvo** (Ecolo-Groen!): Mijnheer de minister, mijn vraag dateert van enige tijd geleden, maar ze is nog steeds hyperactueel, jammer genoeg.

De klimaatconferentie in Cancun komt eraan, van 29 november tot 10 december. Wij kijken er allemaal naar uit, want wij weten hoe belangrijk die klimaatconferentie zal zijn.

In de zomermaanden hebben uw collega's, de Duitse minister, de Britse minister en de Franse minister, een enthousiaste oproep gedaan, in de aanloop naar de klimaatconferentie, om de huidige reductiedoelstelling voor 2020 naar 30 % procent op te trekken.

Dat debat woedt nog volop. Vorige week is de Europese Raad voor Leefmilieu samengekomen, waar het debat, helaas, niet is beslecht.

Mijnheer de minister, mijn vragen gaan over de Europese doelstellingen. Als Europese voorzitter spelen wij een belangrijke rol in de aanloop naar de conferentie in Cancun. Eigenlijk zitten we in de cockpit. Hoewel vooral Vlaams minister van Leefmilieu Schauvliege de onderhandelingen zal voeren, speelt u ongetwijfeld ook een belangrijke rol.

Ik heb aan de eerste minister op het Federaal Adviescomité voor de Europese Aangelegenheden al gevraagd hoe het met de Europese doelstellingen zit. Zal ons land de verhoging van de Europese doelstelling mee ondersteunen? Mijnheer de minister, dat is ook mijn vraag.

Steunt u, ten eerste, dus net als uw Britse, Duitse en Franse collega's de verhoging van de Europese reductiedoelstelling voor 2020 tot 30 %? Bent u bereid om samen met de regio's een dergelijke verhoging te ondersteunen?

Ten tweede, welke initiatieven hebt u samen met minister Schauvliege de voorbije maanden al genomen om de doelstellingen aan te scherpen?

Ten derde, wat was onze positie op de Europese Raad voor Leefmilieu van vorige week? Ik denk dat andere

collega's daarover ook vragen hebben.

Ten vierde, welke mogelijkheden ziet u de komende weken met betrekking tot de conferentie in Cancun nog om die Europese doelstellingen aan te scherpen?

01.02 Minister **Paul Magnette**: Mijnheer de voorzitter, de internationale context is aanzienlijk veranderd in de afgelopen twee jaar, toen het Europees klimaat- en energiepakket werd aangenomen. In de huidige context dient men een uitbreiding van de emissiereductie tot 30 % niet alleen te overwegen om andere landen van de wereld aan te moedigen om hetzelfde te doen, maar vooral omwille van alle voordelen die de Europese Unie en haar lidstaten eraan overhouden.

Zoals u aangaf, is de uitstoot van broeikasgassen reeds in 2009 met 17 % gedaald ten opzichte van het jaar 1999. Omwille van het effect van de economische crisis en omdat de internationale energieprijzen hoger zijn dan aanvankelijk geraamd, is het bovendien zo dat een ganse reeks van voordelen die verbonden waren aan de reductiedoelstelling van 20 %, niet meer kunnen worden benut. Dat is vooral het geval voor werkgelegenheid, stimulansen voor innovatie, energiebevoorradingszekerheid, ondersteuning van hernieuwbare energie en de overheidsinkomsten gekoppeld aan de veiling van emissierechten.

In die context moet de vraag tot een verhoging van de emissiedoelstelling tot 30 % worden gesteld. Die opstap laat immers niet enkel toe om de eerder vermelde voordelen te kunnen benutten, met inbegrip van de gezondheidsvoordelen die u vermeld hebt, maar kan ons ook helpen om de race voor het koploperschap inzake innovatie en de inzet van groene technologieën te winnen van China, India en andere opkomende landen. In die zin pleit ik voor een versterkte Europese reductiedoelstelling tegen 2020.

Eind mei 2010 publiceerde de Europese Commissie een mededeling, waarin de mogelijkheden voor een overgang van de reductiedoelstelling tot 30 % tegen 2020 werden geanalyseerd. Onder het Spaans voorzitterschap bleek immers dat verder onderzoek door de Commissie vereist was, en dat die laatste nood had aan een leidraad van de lidstaten om haar analyse te kunnen verdiepen. Vanaf de eerste dag van ons voorzitterschap hebben we in de Raad uitvoerige besprekingen opgestart en met een constant tempo voortgezet.

Het is onze bedoeling om binnenkort een rapport te publiceren waarin een stand van zaken van deze discussies wordt opgemaakt. Op basis van dat rapport kan de commissie dan zo snel mogelijk haar analyses over de verschillende opties, in geval van een verhoging van de reductiedoelstelling, uitwerken.

01.03 **Kristof Calvo** (Ecolo-Groen!): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord. Ik ben blij te horen dat u de versterking van die doelstellingen wenst te ondersteunen. De eerste minister leek daar tijdens het Federaal Adviescomité heel wat minder enthousiast over te zijn. Nu stelt u me echter een beetje gerust. Er zijn namelijk vele voordelen aan een versterkt Europees klimaatbeleid. Laten we deze aangrijpen en laten we op die manier ook de voorbereiding van Cancun een noodzakelijk duwtje in de rug geven.

Tot slot zou ik nog willen vermelden dat collega Jadot en ik een resolutie hebben ontwikkeld in verband met de doelstellingen voor Cancun. Het zou volgens mij een goede zaak zijn mochten we die hier zeer snel kunnen bespreken, want het zou bijzonder jammer zijn dat deze pas na de klimaatconferentie in Cancun aan bod zouden kunnen komen. Immers, als er in het Parlement een draagvlak is voor een ambitieus klimaatbeleid, dan kan onze minister deze boodschap meenemen en dat zou een goede zaak zijn.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Mijnheer Calvo, ik stel voor dat u uw laatste punt herneemt wanneer we straks van gedachten wisselen over de regeling van de werkzaamheden.

02 **Question de Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les tests de durabilité pour mesurer les effets d'un projet sur la biodiversité" (n° 85)**

02 **Vraag van mevrouw Thérèse Snoy et d'Oppuers aan de minister van Klimaat en Energie over "duurzaamheidstesten om de invloed van een project op de biodiversiteit te meten" (nr. 85)**

02.01 **Thérèse Snoy et d'Oppuers** (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, monsieur le ministre, cette

semaine correspond au début de la conférence de Nagoya au Japon. Dès lors, je pense que le moment est opportun pour parler de biodiversité. Il est vrai qu'au niveau fédéral, la biodiversité s'envisage soit en fonction de certains points tels que ceux de la CITES, soit par rapport à la cohérence des politiques.

À chaque fois qu'il y a des projets politiques, ils sont susceptibles d'avoir un impact sur les territoires, qu'il s'agisse du territoire belge, mais aussi des territoires extérieurs à la Belgique, puisque notre consommation a certainement un impact international sur la biodiversité. Il est donc utile de savoir si ces projets ont un effet positif ou négatif sur la biodiversité. Dans ce cadre, il faut donc évaluer a priori l'apport d'une action afin de voir si elle contribue à l'objectif.

Le test de durabilité dont nous avons déjà parlé au cours de la précédente législature et tel qu'il est mené par le gouvernement fédéral, comporte un *item* sur la biodiversité. C'est bien normal puisqu'il s'agit du problème le plus crucial pour la sauvegarde du capital environnemental.

Quand on examine ce test de plus près, aucune méthodologie précise, ni aucun indicateur précis n'est associé à cette préoccupation. Dans le manuel de *screening*, on trouve une définition de la biodiversité. Mais à part cela, on met des "plus" et des "moins" dans ces fameux tests de durabilité, mais pas grand chose de plus.

Ma question, que je ne lirai pas complètement, fait référence à certains critères, à des indicateurs précis de biodiversité qui ont été élaborés par l'Agence européenne de l'Environnement et je parle aussi de l'exemple allemand.

Pouvez-vous donc confirmer qu'actuellement le test de durabilité ne contient aucune méthodologie standardisée ni aucun indicateur concret en matière de biodiversité? Et pouvez-vous préciser néanmoins quelles sont les pratiques gouvernementales en cette matière?

02.02 Paul Magnette, ministre: Madame Snoy, comme vous le savez, la biodiversité est l'un des objectifs prioritaires de la présidence. En ce qui concerne votre question précise sur le test de durabilité, je répondrai que, pour évaluer les effets d'un projet sur la biodiversité, il faut aussi examiner l'objectif d'un test de durabilité en général et son processus.

En effet, la difficulté à laquelle on peut être confronté à un moment donné, c'est qu'il faut évaluer la plus-value d'un test de durabilité transversal, qui couvre toutes les dimensions du développement durable, et en même temps suffisamment précis pour aborder les priorités politiques. On pourrait développer un volet plus que d'autres si on voulait renforcer l'attention sur tel ou tel élément et risquer d'introduire des déséquilibres sur des dimensions de climat, de pauvreté, de genre, par exemple. On essaie de conserver cet équilibre entre les différentes compositions du test de durabilité.

La grille actuelle d'indicateurs dans le formulaire de *screening* date de 2006-2007. Elle est basée entre autres sur les travaux menés au sein de la Commission européenne qui concernent les études d'impact. Nous suivons le même objectif: améliorer la qualité des décisions en évaluant à l'avance les impacts potentiels sur toutes les dimensions d'un développement durable et nous suivons dès lors aussi le même processus qu'au niveau européen en trois étapes.

La grille d'indicateurs que vous mentionnez ne constitue que la première étape. Il s'agit d'un outil d'analyse rapide, ce que l'on appelle le *quick scan*, qui permet de savoir si un test de durabilité étendu est nécessaire et, dans ce cas, quelles sont les questions à poser notamment en matière de biodiversité qui pourraient être plus vastes et plus précises selon la nature du projet. Ce sont des éléments à déterminer lors du *scoping*, c'est-à-dire la dernière phase avant l'étude d'impact proprement dite.

Dans le manuel de *scoping*, nous reprenons pour notre part les mêmes questions fondamentales que celles qui sont posées dans le manuel européen en matière de biodiversité. Je cite: "l'option envisagée réduit-elle le nombre d'espèces, de variétés, de races, dans un secteur donné?" Autrement dit, réduit-elle la diversité biologique? "Ou au contraire, augmente-t-elle le nombre d'espèces présentes en favorisant par exemple la conservation d'espèces? A-t-elle des répercussions sur des espèces protégées ou menacées, leur habitat et les zones aux écosystèmes fragiles? Conduit-elle à un morcellement du paysage ou influe-t-elle d'une quelconque autre manière sur les voies de migrations, les couloirs écologiques et les zones-tampons? Modifie-t-elle la beauté des paysages protégés?" Vous voyez que même le critère esthétique est pris en considération.

Comme ce stade du *screening* et l'objectif du test de durabilité relèvent d'une approche essentiellement qualitative, l'usage de "plus" et de "moins" est encore pertinent à ce stade pour évaluer le degré d'impact. Cependant, si un test de durabilité approfondi doit être mené, il doit contenir des éléments chiffrés, plus quantitatifs que cette seule estimation par des "plus" et des "moins".

Quant aux compétences fédérales, même si nous sommes toujours prêts à apporter des améliorations, il nous semble que nous allons déjà assez loin, en dépit du fait qu'il arrive pour certaines compétences, en dehors du test de durabilité, de prévoir des compensations environnementales, ce qui a été proposé par exemple dans le cadre de certains travaux de la SNCB, pour protéger la biodiversité. À ce point de vue, nous suivons l'exemple allemand. Par contre, l'*ökokonto* que vous mentionnez peut être un outil très intéressant pour les politiques régionales d'aménagement du territoire.

02.03 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!): Monsieur le ministre, je vous remercie. Je suis heureuse d'apprendre que dans un deuxième temps, nous nous dirigeons vers des critères approfondis. Ma question redevient alors d'ordre quantitatif: je vous avais interrogé sur le nombre de tests de durabilité qui atteignaient le deuxième stade et je crois me souvenir qu'il y en avait très peu. Il s'agira donc d'augmenter le nombre de tests approfondis réalisés, insuffisants en nombre et en rigueur.

J'espère que vous continuerez à soutenir cette idée, quel que soit votre statut, même en affaires courantes et que le prochain gouvernement décrètera des obligations plus strictes en la matière. La question de la biodiversité dépend essentiellement de la cohérence des politiques nationales et internationales.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

03 Vraag van mevrouw Rita De Bont aan de minister van Klimaat en Energie over "de stand van zaken in verband met de omzetting van de Europese richtlijn 2008/101/EG" (nr. 204)

03 Question de Mme Rita De Bont au ministre du Climat et de l'Énergie sur "l'état d'avancement de la transposition de la directive européenne 2008/101/EC" (n° 204)

03.01 Rita De Bont (VB): Mijnheer de minister, het vlot niet goed in het federale België. Dat is niet alleen het geval met de regeringsvorming, maar ook met de omzetting van de Europese richtlijnen, onder andere de richtlijn 2008/101, die betrekking heeft op de luchtvaartactiviteiten die zouden moeten worden opgenomen in de regeling voor de handel op broeikasemissierechten binnen de Europese Gemeenschap.

Het Vlaamse Gewest heeft ter zake al op 8 mei 2009 een voorstel van decreet aangenomen. Het Brusselse Gewest en later ook het federale niveau hebben hiertegen beroep aangetekend, omdat zij van mening zijn dat het niet tot de bevoegdheid behoort van het Vlaamse Gewest. Minister Crevits is er nochtans van overtuigd dat dat wel een Vlaamse bevoegdheid is.

Er werd een ad-hocwerkgroep samengesteld, voorgezeten door het Planbureau, om het terrein te verkennen en alle mogelijke opties uit te stippelen in verband met de materie. Het verslag van de groep werd verwacht medio maart 2010. Ondertussen is er een en ander gebeurd. Op 6 oktober jongstleden heeft het Waals Parlement ook een voorstel van decreet goedgekeurd met betrekking tot de materie.

Wat is momenteel de stand van zaken? Graag had ik vernomen of de opdracht van de werkgroep voltooid is. Ik had meer bepaald graag geweten tot wiens bevoegdheid de materie nu behoort of betreft het een gedeelde bevoegdheid. Indien de Gewesten inderdaad bevoegd zijn, had ik graag vernomen voor welk deel van de broeikasgasemissies in de luchtvaart ieder gewest verantwoordelijk is.

Hoe worden de lasten respectievelijk de opbrengsten van de veiling van de uitstootrechten tussen de verschillende gewesten, en eventueel het federale niveau, verdeeld?

03.02 Minister Paul Magnette: De federale regering heeft zich inderdaad aangesloten bij het beroep tegen het Vlaams decreet, dat door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest bij het Grondwettelijk Hof werd ingediend. Er is geen enkele vergadering gepland, zolang het Grondwettelijk Hof zich niet over de bevoegdheidsverdeling in dit domein heeft uitgesproken.

Ter informatie, het ontwerpdecreet van de Waalse regering heeft van de Raad van State een vrij negatief advies gekregen, wat de stelling bevestigt dat het federaal niveau, tenminste gedeeltelijk, bevoegd is voor de omzetting van voornoemde richtlijn.

03.03 Rita De Bont (VB): Mijnheer de minister, dat was een vrij kort antwoord, omdat u op het moment niet meer toelichting kan geven. Men had het destijds over midden maart; wij zijn nu half oktober. Wij zullen nog even afwachten en uw opvolger of een andere overheid hierover ondervragen.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

04 Question de M. Joseph George au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le mercure contenu dans certaines ampoules" (n° 283)

04 Vraag van de heer Joseph George aan de minister van Klimaat en Energie over "de aanwezigheid van kwik in bepaalde lampen" (nr. 283)

04.01 Joseph George (cdH): Monsieur le président, monsieur le ministre, je vous interroge à propos des ampoules dites "économiques" ou "fluocompactes". Il apparaît que celles-ci ont besoin d'une quantité de mercure pour produire de la lumière. Or, ce métal, sous forme liquide ou gazeuse, peut s'avérer extrêmement nocif.

Que survient-il lorsque l'on casse une telle ampoule? Du mercure peut se disperser et il est alors conseillé de ventiler très rapidement la pièce pendant au moins une quinzaine de minutes. La quantité qui se répandrait dépasserait en effet les tolérances admissibles pour l'être humain. Toutefois, pour éviter ce problème ou ce "piège", certains producteurs ont mis au point une technique avec un amalgame qui retient le mercure lorsque la lampe se brise. Ainsi, toute pollution est évitée. Il suffit de récupérer les parties solides et de les recycler. Au Canada, certaines ampoules économiques ont été interdites à la vente.

Monsieur le ministre, ne faudrait-il pas informer les consommateurs des règles de sécurité à appliquer lorsqu'une telle ampoule se brise? En outre, ne faudrait-il pas autoriser exclusivement les ampoules qui bénéficient d'un procédé qui limite la dispersion de mercure en cas de casse?

04.02 Paul Magnette, ministre: Monsieur le président, cher collègue, il s'agit, en effet, d'une problématique importante puisque l'utilisation de ces ampoules se déploie à une vitesse très rapide.

Pour ce qui concerne votre première question, je voudrais simplement rappeler qu'au moment où l'on a négocié la directive Ecodesign, la Belgique avait précisément proposé que l'on impose aux fabricants de communiquer les règles de sécurité à suivre en cas de bris.

Cette requête n'ayant hélas pas été suivie, le SPF Santé publique a décidé de publier sur son site internet, à l'intention des consommateurs, les recommandations à suivre dans de telles circonstances. Je peux vous donner les références précises si vous le souhaitez.

Pour ce qui concerne le deuxième aspect, à savoir la mise sur le marché, vous savez que des spécifications réglementaires nationales de tels produits sont pratiquement impossibles à ce stade étant donné qu'il s'agit de normes définies dans le cadre du marché harmonisé européen qui ne peut que très difficilement être remplacé ou renforcé par des normes prises au niveau national.

Nous prenons acte néanmoins de votre proposition. Nous allons évaluer l'existence de techniques qui limitent la dispersion en cas de bris ainsi que les possibilités pratiques de mettre en œuvre un tel dispositif. Nous prendrons en compte les résultats de cette investigation pour recommander à la Commission européenne une révision de la directive dans cette perspective.

04.03 Joseph George (cdH): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse et je prends acte de votre intérêt.

En effet, l'emploi de ce type d'ampoules se généralise et, ce faisant, se banalise. Vu la propagation de ce type d'ampoules, les risques de casse vont aussi augmenter et les risques qui y sont liés se multiplier. Toutes les précautions nécessaires doivent donc être prises. Dans d'autres secteurs – je pense notamment

à celui des médicaments –, on ne met sur le marché que des produits sûrs.

Dans ce cas, ce qui est inquiétant, c'est que ces produits ont été mis sur le marché, même si la Belgique a adopté une position très prudente, dès le départ. Il faudra donc faire en sorte qu'ils ne génèrent pas des problèmes ou des nuisances avec des conséquences fort délicates à moyen terme pour l'être humain.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

05 Question de M. Franco Seminara au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le Conseil Environnement du 14 octobre 2010" (n° 304)

05 Vraag van de heer Franco Seminara aan de minister van Klimaat en Energie over "de Raad Milieu van 14 oktober 2010" (nr. 304)

05.01 Franco Seminara (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, lors du Conseil Environnement du jeudi 14 octobre, de nombreux États membres ont fait part de leur scepticisme face à la proposition de la Commission européenne de modification de la directive de 2001 sur les OGM.

La proposition de la Commission européenne revient à laisser aux États membres la décision unilatérale de permettre ou non la culture de plantes OGM sur leur territoire. On comprend aisément qu'un tel système "à la carte" comporte à tout le moins deux risques majeurs, à savoir, un risque de concurrence déloyale entre les agriculteurs des différents États membres et, plus globalement, un risque environnemental tant on sait que la problématique de la dissémination des OGM ne s'arrête pas aux frontières nationales des États membres.

Il faut ajouter qu'en décembre 2008, les ministres de l'Environnement de l'Union européenne ont, à l'unanimité, demandé un renforcement de l'évaluation des OGM, une analyse des conséquences socio-économiques de leur mise en culture et un renforcement de l'Agence européenne pour la sécurité alimentaire, dont l'indépendance est mise en cause par certains acteurs du dossier. Apparemment, la Commission n'aurait pas, à l'heure actuelle, accédé totalement à ces demandes vieilles de près de deux ans.

Monsieur le ministre, permettez-moi de vous poser les questions suivantes afin de mieux comprendre les enjeux de cet épineux dossier: Quelles positions la Belgique a-t-elle prises sur la proposition de la Commission concernant les OGM? Quels ont été les différents arguments avancés par les États membres et la Commission européenne lors du Conseil du 14 octobre 2010? Quelles ont été les conclusions opérationnelles du Conseil et quelle est la suite de l'agenda dans ce dossier?

05.02 Paul Magnoste, ministre: Monsieur Seminara, j'ai en effet pris la parole au nom de la Belgique lors du Conseil des ministres européens de l'Environnement à Luxembourg le 14 octobre dernier pour signaler que notre pays avait pris connaissance de la communication de la Commission relative à la liberté pour les États membres d'accepter ou non les cultures génétiquement modifiées. Nous estimons qu'il faut appréhender cette question d'une manière beaucoup plus globale que ne l'a fait la Commission jusqu'à présent. Il faut en particulier apprécier au même moment et en parallèle l'opportunité et les modalités d'adaptation des conditions d'agrément des OGM, leur mise en production dans les États membres et leur éventuelle entrée sur le marché.

La Belgique estime qu'elle ne dispose pas, à ce stade, des éléments nécessaires pour pouvoir se prononcer en pleine connaissance de cause sur les propositions de la Commission. D'abord, comme vous l'avez rappelé, celle-ci n'a pas encore répondu à la demande du Conseil Environnement du 5 décembre 2008 portant sur l'analyse, l'évaluation et, le cas échéant, la révision des lignes directrices relatives à l'évaluation des risques environnementaux – et, en particulier, la prise en compte des conséquences socio-économiques des disséminations volontaires et de la mise sur le marché des OGM.

La Belgique souhaite, par ailleurs, disposer de l'avis du service juridique du Conseil sur la légalité de la proposition de la Commission, particulièrement pour ce qui concerne le respect de nos engagements commerciaux internationaux.

La plupart des États membres ont exprimé leur réticence face à la proposition de la Commission, qui

n'apporte pas de réponse globale aux exigences formulées par le Conseil. S'agissant de la proposition elle-même, ceux qui se sont prononcés estiment qu'elle ne comporte aucun critère susceptible de permettre aux États membres qui le souhaitent d'exercer le droit effectif de restreindre ou d'interdire la culture d'OGM.

La Commission a reconnu en séance qu'elle continuait de travailler en vue de répondre aux exigences du Conseil qui portaient sur quatre axes: l'expertise, les contrôles, les évaluations environnementales et – c'est une marotte belge – l'évaluation socio-économique. Ainsi, la Commission soumettra d'ici à la fin de l'année deux documents importants: les lignes directrices environnementales révisées de la ESA et un rapport sur l'évaluation socio-économique des OGM. Elle a rappelé qu'une pétition citoyenne circule en vue d'instaurer un moratoire sur la culture d'OGM. Néanmoins, les modalités pratiques de la mise en œuvre de cette nouvelle disposition du traité n'étant pas encore opérationnelles, cette pétition est encore informelle.

Le Conseil continue, pour sa part, dès le 21 octobre, en groupe de travail *ad hoc*, d'examiner le texte plus avant. Le service juridique du Conseil est en train de conclure un avis sur la question. Quant au Parlement, il ne se prononcera qu'en mars 2011 sur la proposition de la Commission.

05.03 Franco Seminara (PS): Monsieur le ministre, je me réjouis de la proposition que défend notre pays et de votre vigilance. Je tiens à vous remercier pour votre réponse claire que je me permettrai modestement de relayer à mes concitoyens.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

06 Question de M. Éric Jadot au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les orientations de la politique climatique dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne" (n° 317)

06 Vraag van de heer Éric Jadot aan de minister van Klimaat en Energie over "de krachtlijnen van het klimaatbeleid in het kader van het Belgische voorzitterschap van de Europese Unie" (nr. 317)

06.01 Éric Jadot (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, monsieur le ministre, à l'instar de mon collègue Kristof Calvo, j'avais rédigé cette question à un moment où l'on espérait que la rentrée parlementaire pourrait faire une place bien large au débat climatique, en préparation de Cancun. Mais l'actualité se centralise ailleurs actuellement et on peut le regretter.

L'an passé dans le cadre du sommet des Nations unies sur le changement climatique, je m'étais plu à vous entendre souligner le rôle majeur que l'Union européenne devait mener dans le cadre des négociations du sommet de Copenhague. Aujourd'hui, les espérances en la matière sont reportées sur le prochain sommet de Cancun, voire sur Johannesburg et les étapes suivantes, tant il semble évident que les pièces à construire pour arriver à un accord global le seront pas à pas et année après année lors de ces sommets internationaux.

Je ne vous demanderai pas de répéter tout ce que vous avez expliqué à mon collègue. Je vous remercie de cette réponse qui va dans le bon sens par rapport à notre revendication de dépasser ce seuil de 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 prôné par l'Union européenne. Pour la Belgique, c'est déjà réalisé en Région wallonne et en Région bruxelloise; cela mérite d'être répété.

Je compte donc orienter ma question sur deux autres aspects.

D'abord, l'une des clés du succès de Cancun se situera dans les avancées claires et cohérentes sur les aspects de financement. C'est là que se situera la clé du dialogue à ouvrir entre les pays du Nord et du Sud et la relance d'une dynamique globale de ces négociations. À ce titre, les financements en matière d'aide au développement se devraient d'être renouvelés et additionnels à ceux existants en la matière.

Vous vous étiez déjà exprimé sur le sujet l'an passé, engendrant parfois une certaine cacophonie avec d'autres membres de votre gouvernement.

C'est pourquoi je me permets de vous poser la question de cette additionnalité de l'aide climatique. La Belgique demeure-t-elle sur cette ligne, celle que vous avez prônée?

Ensuite, dans le cadre d'un gouvernement en affaires courantes, comment se déroulera la préparation du

sommet de Cancun et quel rôle pourrez-vous y jouer?

06.02 Paul Magnette, ministre: Monsieur Jadot, l'objectif de réduction que se fixe l'Union à l'horizon 2020 et par rapport à 1990 se situe dans une fourchette de 25 à 40. Or, nous sommes dans la part haute de la fourchette et ce, sur la base des constats scientifiques les plus récents du GIEC et dans le cadre d'une stratégie climatique à long terme à l'horizon 2050.

Pour ce qui concerne le passage à 30 %, je rappelle tout d'abord qu'au nom de la Belgique, j'avais demandé à la Commission, sous la présidence espagnole, d'élaborer des propositions sur ce passage de 20 à 30 % en tenant compte des avantages pour l'Europe. Pourquoi? Lorsque nous nous sommes rendus à Copenhague, nous l'avons avancé comme un argument qui se voulait le *moral leader* de la planète et censé entraîner les autres pays.

Étant donné que ce but n'a pas été rencontré - il faut le reconnaître - à Copenhague, le risque était de considérer l'argument comme nul et non avenu. Or, pour toutes les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure (ralentissement économique, les modifications et l'augmentation des prix, etc.) le taux de 20 % ne présenterait probablement plus beaucoup d'intérêt. Ainsi, la Belgique et l'Espagne ont vraiment poussé la Commission à aller dans ce sens.

Nous poursuivons les négociations sur cette question à un rythme soutenu depuis le début de la présidence et avec l'attention nécessaire. Les résultats de ces négociations ont été traduits dans un premier rapport de la présidence remis lors du Conseil "Environnement" du 14 octobre dernier. Dans ce rapport, un certain nombre de principes et de lignes directrices fondamentaux ont été repris pour l'élaboration d'instruments européens, ce qui permet à présent à la Commission européenne de poursuivre son analyse d'impact au niveau des États membres en vue d'une discussion stratégique au printemps 2011. Vous pouvez le constater, le rythme est soutenu puisqu'on a ouvert le débat en janvier 2010, qu'on le maintient en ce mois d'octobre et qu'on devrait avoir le débat stratégique, après avoir élaboré tous les instruments nécessaires, au printemps 2011.

L'Union souligne également dans ce rapport que la discussion au sujet du passage à 30 % doit être menée sur la base des intérêts européens. Le souhait de profiler la dimension interne, et plus seulement une hypothétique dimension externe, et de mettre en avant cette question au sein d'une stratégie à long terme est un virage intéressant que fait l'Union européenne dans sa prise de position.

En effet, étant donné l'absence de consensus au niveau international, climat international plutôt défavorable dans la préparation de Cancun, surtout à cause de l'absence de progrès aux États-Unis dans l'élaboration d'une loi climatique et l'impact sur les positions des autres pays, en particulier la Chine, l'Union européenne devra continuer à jouer un rôle fédérateur important.

Dans ce contexte, la discussion au sujet du financement climatique est également importante. Nous avons également eu une discussion sur ce sujet lors du lunch du conseil informel du 14 octobre dernier. Nous avons rappelé que l'Union est résolue à contribuer au financement *Fast Start* à hauteur d'un montant avancé de 2,4 milliards d'euros par an pour la période 2010-2012. Nous souhaitons arriver à Cancun avec un rapport détaillé qui reprend l'état des lieux des engagements de l'Union et de ses États membres. C'est très important pour renouer la confiance avec les pays en développement et les pays les moins avancés.

Nous sommes en discussion sur la définition de l'additionnalité, car il y a une certaine réticence dans le chef de certains États membres et parce qu'il faut que cette additionnalité soit comparable à l'additionnalité éventuelle calculée dans d'autres régions du monde.

Or, on ne parle pas forcément des mêmes seuils ou des mêmes niveaux d'aide. Nous aurons encore une discussion à ce sujet avant Cancun au sein de la réunion des ministres des Finances de l'Union au mois de novembre, de manière à finaliser notre offre et à arriver à Cancun avec une démonstration concrète de l'aide que les Européens apportent à la lutte internationale contre le réchauffement climatique.

06.03 Éric Jadot (Ecolo-Groen!): Monsieur le ministre, vous n'avez pas répondu à ma question relative au rôle éventuel d'un ministre du Climat en affaires courantes dans le cas où il devrait se rendre à Cancun.

06.04 Paul Magnette, ministre: C'est une question qui nécessite un débat beaucoup plus vaste.

Je vous rassure, que nous soyons en affaires courantes ne change rien puisque cela fait partie de nos obligations internationales et que cela entre dans le cadre de nos attributions.

Par ailleurs, le mandat est longuement négocié entre le gouvernement fédéral et les entités régionales. Chaque niveau de pouvoir, à savoir les Régions et l'État fédéral, sera représenté. En outre, dans les faits, le rôle de la Commission dans ces négociations tend à se renforcer. En effet, autant il est important que le Conseil ait une coordination interne et que la présidence joue ce rôle de coordination, autant il est important qu'il y ait une voix, un visage qui s'exprime au nom de l'Union si l'on veut peser davantage. Et même si cela n'est pas formellement ce qui est défini dans les traités, c'est ce qui se dessine de plus en plus dans la pratique.

06.05 **Éric Jadot** (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, je remercie le ministre pour les précisions qu'il a bien voulu m'apporter.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

Le développement des questions et interpellations est suspendu de 14.45 heures à 15.24 heures.
De behandeling van de vragen en interpellaties wordt geschorst van 14.45 uur tot 15.24 uur.

De **voorzitter**: De vragen van mevrouw De Block (nrs. 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 en 35) worden naar een volgende vergadering uitgesteld.

07 Questions jointes de

- **M. David Clarinval** à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale, sur "le concours de sélection des kinésithérapeutes" (n° 37)
- **Mme Katrin Jadin** à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale, sur "le concours de sélection de l'INAMI pour les kinésithérapeutes pour obtenir un numéro INAMI définitif" (n° 251)
- **Mme Catherine Fonck** à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale, sur "le concours pour l'accès à la profession de kinésithérapeute" (n° 356)

07 Samengevoegde vragen van

- de heer **David Clarinval** aan de vice-eerste minister en minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid, belast met Maatschappelijke Integratie, over "het vergelijkend examen voor de selectie van de kinesitherapeuten" (nr. 37)
- mevrouw **Katrin Jadin** aan de vice-eerste minister en minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid, belast met Maatschappelijke Integratie, over "het door het RIZIV georganiseerde selectie-examen voor kinesitherapeuten met het oog op het behalen van een definitief RIZIV-inschrijvingsnummer" (nr. 251)
- mevrouw **Catherine Fonck** aan de vice-eerste minister en minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid, belast met Maatschappelijke Integratie, over "het vergelijkend examen voor de selectie van de erkende kinesitherapeuten" (nr. 356)

07.01 **David Clarinval** (MR): Monsieur le président, madame la ministre, le concours de sélection des kinésithérapeutes doit normalement se tenir le 30 octobre 2010.

Conformément à l'article 5, § 2 de l'arrêté royal du 20 juin 2005, le concours devra être organisé pour les candidats relevant de la Communauté française puisque la presse nous révèle que le nombre de candidats valablement inscrits dépasse les 293. En Communauté flamande, le nombre de candidats valablement inscrits ne dépasse pas les 409.

Toutes les associations professionnelles évoquent aujourd'hui la pénurie dans la profession et critiquent le contingentement. Beaucoup de kinésithérapeutes ne trouvent déjà plus suffisamment de collaborateurs disposant d'un numéro INAMI. Par ailleurs, la presse nous a abondamment relayé votre volonté de supprimer le concours.

Madame la ministre, pouvez-vous faire le point sur la situation?

Combien de candidats sont-ils valablement inscrits en Communauté française et en Communauté flamande? Le nombre de candidats inscrits dépasse-t-il le nombre de numéros INAMI disponibles?

Un avis de la commission de planification daté du 6 février 2009 indique que les membres sont unanimement d'accord pour la suppression de l'examen de kinésithérapeute à la fin de leurs études. Pourquoi n'avoir pas suivi cet avis directement? Pouvez-vous également faire le point sur l'état d'avancement du cadastre des kinésithérapeutes?

07.02 Kattrin Jadin (MR): Monsieur le président, madame la ministre, dans le même sens mais en soulevant un autre problème spécifique, je souhaiterais faire le point avec vous concernant les examens prévus tout prochainement pour les diplômés en kinésithérapie pour l'obtention de leur numéro INAMI définitif en leur qualité d'indépendants. Car, bien que déjà diplômés après des études de quatre ans et ayant déjà intégré le marché du travail pour certains, ces jeunes kinésithérapeutes doivent encore se soumettre à un "concours de sélection de l'INAMI", ne bénéficiant à ce jour que d'un numéro provisoire valable jusqu'au 31 décembre de cette année.

Si mes informations sont bonnes, pour cette année, il n'y aura de disponibles que 293 numéros INAMI pour 393 candidats en Communauté française, ce qui laissera environ 100 jeunes kinésithérapeutes sur le carreau.

Même si je n'approuve pas cette manière de procéder qui, je pense, tend surtout à décourager ces jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi, je souhaite faire la lumière avec vous sur la situation des jeunes diplômés germanophones (quatre cette année), qui ne pourront vraisemblablement pas passer cette épreuve dans leur langue maternelle, avec tous les risques et inconvénients qui s'en suivent.

Alors que nous connaissons déjà une pénurie de kinésithérapeutes en Communauté germanophone, comme dans le reste du pays, et que les soins administrés devraient pouvoir se faire dans la langue maternelle du patient, ces jeunes diplômés craignent ne pas pouvoir être à la hauteur de l'épreuve à laquelle ils devront se soumettre s'ils veulent obtenir leur numéro INAMI de manière définitive. À titre d'exemple, lors d'une séance d'information organisée par Axon pour préparer au mieux les kinésithérapeutes à ce concours, il a été signalé qu'il convenait d'être vigilant quant aux termes utilisés, que les subtilités de la langue française avaient toute leur importance et que la réussite de l'examen dépendait aussi, outre de l'obtention d'une moyenne de 15/20, de la rapidité avec laquelle il allait être répondu au questionnaire. Vous conviendrez du fait que cela risque de handicaper lourdement ces jeunes.

Madame la ministre, avez-vous intégré cette problématique spécifique qui touche les jeunes diplômés germanophones pour l'épreuve en kinésithérapie? Dans l'affirmative, des facilités sont-elles prévues?

Je connais votre volonté de supprimer cet examen, qui aura lieu pour la première fois en Communauté française.

Cette volonté de le supprimer est-elle toujours d'actualité? Dans l'affirmative, pourquoi ne pas suspendre cet examen pour l'année en cours?

07.03 Catherine Fonck (cdH): Madame la ministre, l'examen est prévu le 30 octobre. Du côté francophone, une centaine de kinésithérapeutes sont au-delà du quota.

Cette situation est inhumaine car on a laissé ces jeunes terminer leurs études et nombre d'entre eux disposent déjà d'un numéro d'agrément provisoire. Par ailleurs, cette situation ne correspond pas à la réalité de terrain. En effet, certains cabinets sont en difficulté car les kinésithérapeutes ne trouvent pas de remplaçant.

On sait que, depuis 2009, la kinésithérapie est maintenant dans la liste des métiers en pénurie établie par l'ONEM.

Depuis 2005, le nombre de kinés qui se présentaient pour obtenir un numéro d'agrément définitif est inférieur au quota défini du côté francophone. Donc, on a accumulé un retard par rapport au quota officiel, ce qui ne fait qu'aggraver la situation de pénurie constatée par l'ONEM.

Madame la ministre, nous sommes évidemment dans une situation d'urgence puisque cet examen est prévu le 30 octobre prochain. Qu'allez vous faire avec cette centaine de diplômés qui ont un numéro d'agrément

provisoire, qui sont déjà aujourd'hui installés dans des cabinets et qui professent déjà? Et, par ailleurs, ne trouvez-vous pas que c'est évidemment contradictoire par rapport à la réalité de pénurie que je viens d'évoquer? Au-delà de cette pénurie de kinés se pose aussi la question importante de la continuité des soins.

07.04 Laurette Onkelinx, ministre: Monsieur le président, le prochain ministre de la Santé, sur cette question de contrer la pénurie de kinés ou dans d'autres domaines comme contrer la pénurie des médecins, notamment des médecins généralistes et de certains médecins spécialistes, aura du pain sur la planche pour revoir cette espèce de *numerus clausus*. Cela étant dit, en période d'affaires courantes, je ne suis pas habilitée à m'y atteler.

Quelle est la situation exacte? L'ensemble des kinésithérapeutes diplômés qui sollicitent un agrément auprès du ministère pour pouvoir exercer leur profession reçoivent un numéro INAMI. Ils peuvent alors travailler dans les hôpitaux ou dans les maisons de repos sans aucun problème. Seuls les kinésithérapeutes qui souhaitent effectuer des prestations dites privées sont sélectionnés à l'issue d'un concours organisé après les études. Je pense qu'il est tout de même important de rappeler cela; il ne faut pas croire que toutes les portes leur sont fermées, c'est inexact.

Cela étant dit, je suis totalement d'accord avec les remarques qui ont été faites sur les questions que l'on peut se poser à propos de cet examen de sélection.

D'ailleurs, consciente de la nécessité d'assouplir fortement la planification des kinésithérapeutes, j'ai proposé deux nouveaux arrêtés augmentant très significativement les quotas, en rattrapant en particulier l'ensemble des numéros INAMI des kinésithérapeutes effectuant moins de 500 actes par an.

Cette augmentation a permis de supprimer le concours, le nombre d'inscrits ayant été inférieur, chaque fois, au nouveau quota ainsi calculé. En 2010, cela représente concrètement 702 kinésithérapeutes diplômés pouvant prétendre à une nomenclature privée répartis entre 409 néerlandophones et 293 francophones. Le nombre d'inscrits au concours étant respectivement cette année de 252 néerlandophones et 392 francophones, le concours francophone doit par conséquent être organisé – et il se tiendra effectivement le 30 octobre prochain.

Je me suis exprimée à plusieurs reprises sur le fait qu'une réflexion devait être entamée sur l'opportunité de maintenir cet examen organisé après les études de kinésithérapie. J'avais demandé à la commission de planification de me rendre des conclusions sur cela. En février 2009, la commission s'est effectivement exprimée en faveur de sa suppression, tout en insistant sur la nécessité de mettre en place d'autres mesures de planification.

Elle a, dès lors, décidé d'attendre une seconde réunion au mois de juin pour me transmettre un avis complet. Dans cet avis, la commission proposait, dans un premier temps, d'élargir les quotas aux numéros INAMI non utilisés. J'ai suivi cet avis et l'ai transposé dans un arrêté royal du 14 octobre 2009. J'ai, pour le surplus, redemandé à la commission de planification de poursuivre la réflexion. Un avis formel de cette commission proposant la suppression de l'examen, sans autre compensation, m'est alors parvenu au mois de mai dernier. Cet avis daté du 18 mai recommande de coupler la suppression du concours avec la définition de sous-quotas, en collaboration avec les Communautés, ce qui permettrait d'ailleurs d'orienter les candidats vers les différentes filières.

La chute du gouvernement n'a, toutefois, pas permis d'avancer dans ce dossier, une suppression éventuelle impliquant des changements législatifs.

Je continue à penser que cet examen organisé après les études n'est pas opportun. Des propositions concrètes seront faites – je le suppose – dans le cadre de la formation du prochain gouvernement, tout en maintenant, bien entendu, une planification, nécessaire d'ailleurs, à l'ensemble des professionnels de la santé. Le cadastre reste bien sûr un des outils principaux de cette planification. Il est finalisé au sens légal, mais apportera des renseignements mieux utilisables quand nous pourrons prochainement le coupler à d'autres données, telles que celles de l'INAMI par exemple.

Nous sommes sur la voie de la suppression. Le problème est réel, mais il reste des possibilités pour les jeunes diplômés, notamment dans les structures collectives.

En ce qui concerne la préoccupation de Mme Jadin, j'ai interpellé le Selor pour essayer de résoudre le problème de ces quatre candidats germanophones. J'ignore si une solution pourra être apportée, étant donné que l'examen a lieu le 30 octobre.

07.05 David Clarinval (MR): Madame la ministre, je vous remercie. Vos réponses confirment nos craintes.

Vous dites que la commission de planification a dû revoir sa position à plusieurs reprises pour affiner les plans. Néanmoins, depuis février 2009, il était possible de supprimer ce concours, d'autant plus que le gouvernement n'était pas encore en affaires courantes. Il est regrettable que cette décision n'ait pas été prise.

Par ailleurs, je déplore certains effets d'annonce parus dans la presse, qui ont donné de faux espoirs aux étudiants. D'une certaine manière, "on a joué avec leurs pieds".

Je prends bonne note de votre volonté de changer ce système injuste. Tant au Nord qu'au Sud, cette volonté politique est partagée. Il est dommage qu'elle n'ait pu s'exprimer plus tôt. Mais je garde espoir pour les années à venir.

07.06 Katrin Jadin (MR): Monsieur le président, la situation est avant tout triste pour les étudiants qui se trouvent soumis à un stress complémentaire sachant qu'ils sont déjà dans le circuit du travail et qu'il n'est pas facile d'être indépendant, lorsque les activités d'indépendant sont exercées à temps partiel.

Je remercie Mme la ministre d'avoir pris en considération ce fait souvent oublié, celui des germanophones. Certes, si nous nous basons sur les textes juridiques qui, souvent, ne sont pas non plus traduits en allemand, cela risque également de poser un problème avec le Selor. Nous pourrions envisager d'assouplir les exigences de rapidité. En la matière, j'espère qu'on fera montre de compréhension vis-à-vis de ces jeunes qui sont très volontaires et davantage encore.

Dans l'absolu, je constate que, pour l'ensemble du Royaume, on dispose de suffisamment de numéros, mais lorsqu'on fait la part des choses, ce nombre s'avère insuffisant. C'est dommage, car les candidats ont la volonté de travailler. Cette situation est regrettable! J'espère que le prochain gouvernement s'attaquera à cette mesure complètement injuste et pire encore que celle arrêtée envers les médecins.

07.07 Catherine Fonck (cdH): Madame la ministre, je vous remercie pour vos réponses. Vous dites que "toutes les portes ne leur sont pas fermées". Ce n'est certes pas vrai de leur point de vue. Des kinés ont commencé à exercer depuis juillet avec un numéro provisoire valable jusqu'en décembre, métier déclaré officiellement pour la Belgique comme un métier en pénurie. À présent, on leur signifie qu'après avoir étudié pendant autant d'années et atteint ainsi un niveau d'études important, leurs premières prestations dans un cabinet peuvent se terminer du jour au lendemain! Pour 700 étudiants, cela signifie clairement qu'ils vont se retrouver sur le carreau. Ils n'auront peut-être pas la possibilité de se recaser par la suite et sont vraiment cassés sur le plan professionnel en tout début de carrière.

Vous évoquez le gouvernement en affaires courantes et l'impossibilité de prendre des dispositions législatives. Je peux le comprendre. *A contrario*, compte tenu de l'importance des éléments, du retard pris ces dernières années, car un nombre de kinés largement inférieur au quota émergeait, le gouvernement en affaires courantes ne peut-il instaurer un moratoire pour l'examen prévu dans 15 jours?

Ce moratoire permettrait à la centaine de kinésithérapeutes concernés de poursuivre leur investissement professionnel et d'obtenir un numéro définitif après leur numéro d'agrément provisoire.

07.08 Laurette Onkelinx, ministre: Monsieur le président, je n'ai pas du tout envie qu'on fasse croire à ces étudiants en situation difficile que des choses peuvent évoluer, alors que ce n'est pas le cas. Il faut les respecter en leur disant la vérité: pour le moment, c'est impossible d'un point de vue juridique, tant pour un moratoire que pour le *numerus clausus* en médecine. En effet, je suppose que votre réflexion pour les kinésithérapeutes vaut pour les médecins généralistes, par exemple, qui sont aussi sur la liste des métiers en pénurie, y compris d'ailleurs d'autres médecins spécialistes.

La vérité est bien que nous sommes perpétuellement en train d'alléger la législation. De plus, nous étions en train de créer des modalités pour supprimer cet examen. Ce n'est pas moi qui ai fait tomber le gouvernement

et empêché ainsi de mener notre action jusqu'au bout. Les responsables de la chute du gouvernement voient l'ampleur de leur responsabilité, y compris dans de tels dossiers.

L'examen est donc prévu, il se fera. Il n'y a aucune possibilité légale d'instaurer un moratoire. Ne leur présentons pas un espoir qui n'existe pas!

07.09 Catherine Fonck (cdH): Monsieur le président, si le gouvernement en affaires courantes ne peut prendre d'initiative législative, le parlement lui peut prendre l'initiative sur le plan réglementaire. Je me tourne donc vers vous, monsieur le président: j'ai déposé un texte pour la situation de ces kinésithérapeutes. J'espère que nous pourrions tenir une séance plénière afin de décider une prise en considération. Ensuite, rien n'empêchera de faire avancer ce texte et d'essayer ensemble de faire cheminer ce texte sur le plan parlementaire.

Évidemment, il reste le problème de dates: c'est notre première commission aujourd'hui et nous nous trouvons ainsi piégés dans des dates intenable vu que l'examen est prévu le 30 octobre prochain. Je le regrette vraiment pour ces kinésithérapeutes.

De **voorzitter**: Ingaande op uw suggestie, mevrouw Fonck, wil ik opmerken dat wij daarnet bij de regeling van de orde van de werkzaamheden afspraken gemaakt hebben over het formuleren van absolute prioriteiten. Ik zie het acute probleem dat u schetst, maar ook anderen hebben acute problemen geschetst. Ik wil voorstellen dat wij ons proberen te houden aan de eerste afspraken die wij in onze nieuwe commissie gemaakt hebben.

Tenzij u mij kunt aantonen dat er een consensus over bestaat, over alle groepen heen, waar ik mij naar wil schikken, meen ik dat we ons tot nader order aan onze afspraken moeten houden. Het theoretisch eerste geschikte moment is op 7 of 8 november, vijgen na Pasen dus.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

Mevrouw Detiège heeft gevraagd om haar vraag nr. 79 uit te stellen.
Mevrouw Boulet is niet aanwezig en haar vraag nr. 144 vervalt.
Mevrouw Dierick heeft gevraagd om haar vraag nr. 167 uit te stellen. Ook mevrouw Muylle heeft gevraagd om haar vraag nr. 209 uit te stellen. Mevrouw De Block is afwezig.

08 Vraag van mevrouw Nahima Lanjri aan de vice-eerste minister en minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid, belast met Maatschappelijke Integratie, over "de terugbetaling van op maat gemaakte orthopedische schoenen" (nr. 225)

08 Question de Mme Nahima Lanjri à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale, sur "le remboursement des chaussures orthopédiques faites sur mesure" (n° 225)

08.01 Nahima Lanjri (CD&V): Mijnheer de voorzitter, zo zie je maar weer: soms denkt men dat het heel lang zal duren, terwijl het toch plots snel kan gaan.

Mevrouw de minister, collega's, voor personen met een aangeboren handicap of personen die door een ongeval of ziekte aangewezen zijn op orthopedische schoenen, betekenen zulke op maat gemaakte schoenen zeer zware kosten. Gelukkig betaalt het RIZIV via het ziekenfonds een groot gedeelte voor orthopedische schoenen, die gemiddeld gemakkelijk 600 euro kosten, terug.

Over die terugbetalingen bestaan er afspraken. Een opgroeiend kind heeft uiteraard recht op meer schoenen, omdat de voeten nog groeien. Dat is logisch. Tot 18 jaar kan men om de negen maanden een terugbetaling krijgen voor orthopedische schoenen.

Vervolgens geldt als regel, voor wie tussen 18 en 65 jaar oud is, dat men recht heeft op terugbetaling van één paar schoenen per jaar. Na 65 gaat het slechts om een paar om de twee jaar. Nochtans moeten de betrokkenen die schoenen vaak dragen, vanaf het moment dat zij uit hun bed komen, omdat zij geen andere schoenen kunnen dragen om te wandelen. Zij kunnen geen pantoffels of ander schoeisel dragen. De hele dag moeten zij die orthopedische schoenen dragen, binnen en buiten. Pas als zij 's avonds gaan slapen,

kunnen zij die schoenen uitdoen. Vaak moeten zij winter en zomer dezelfde schoenen dragen. U begrijpt dat die schoenen dus echt wel versleten zijn. Ik vind het dus al goed dat er minstens één paar per jaar terugbetaald wordt.

Nu kreeg ik daarover een klacht van 65-plussers, personen die toch nog niet zo oud zijn, over het feit dat ze vanaf 65 jaar enkel een tweejaarlijkse terugbetaling van een paar schoenen genieten. Mevrouw de minister, is dat wel logisch? De betrokkenen worden namelijk door hun artsen en via het beleid aangemoedigd om te blijven bewegen, omdat dat belangrijk is, terwijl ze geen andere schoenen kunnen dragen. Door de jaarlijkse terugbetaling terug te brengen op een tweejaarlijkse terugbetaling, is het alsof we zeggen dat ze vanaf 65 jaar niet meer de deur uit hoeven te komen.

Mevrouw de minister, ik hoop dat zelfs een regering van lopende zaken een dergelijke hinderpaal voor personen om te blijven bewegen, uit de weg kan ruimen.

Mijn vragen zijn dan ook de volgende. Is de bestaande regelgeving verantwoord? Ikzelf vind van niet. Al is het omwille van de gezondheid, wij moeten ervoor zorgen dat ook 65-plussers eenmaal per jaar de kosten voor hun orthopedische schoenen terugbetaald krijgen. Uiteraard, een hoogbejaarde van bijvoorbeeld 90 die daarvan geen gebruik wenst te maken, hoeft dat ook niet te doen. Uiteindelijk zal die dat ook niet doen. Er moet namelijk remgeld betaald worden, en men kan moeilijk zulke schoenen bestellen om ze aan iemand anders door te geven, want ze zijn op maat gemaakt.

Bent u of zijn uw diensten bereid om die beslissing aan te passen, zodat ook 65-plussers recht hebben op de terugbetaling van minstens een paar orthopedische schoenen per jaar?

08.02 Minister **Laurette Onkelinx**: Mevrouw Lanjri, de vernieuwingstermijnen waren zo opgesteld dat er een onderscheid werd gemaakt tussen actieve en niet meer actieve personen.

Personen ouder dan 65 jaar werden beschouwd als niet-actief en moesten langer wachten op een vergoeding voor een nieuw paar schoenen. Dat onderscheid werd gemaakt om budgettaire beperkingen.

Overigens hangt de vernieuwingstermijn van orthopedische schoenen voor personen ouder dan 65 jaar niet enkel af van de leeftijd van de patiënten, maar ook van het soort schoenen dat zij dragen. Zo werden categorieën van orthopedische schoenen vastgesteld, die overeenstemmen met de soorten letsels of specifieke aandoeningen. De vergoedingsmogelijkheden hangen af van die categorieën.

Zo voorziet de reglementering in een vernieuwingstermijn van twee jaar voor een paar schoenen voor personen ouder dan 65 jaar die orthopedische schoenen dragen van categorie B, aandoening met absolute indicatie, of van categorie C, aandoening met relatieve indicatie.

Voor de schoenen van categorie A, zware aandoeningen, bedraagt de vernieuwingstermijn voor een paar schoenen een jaar. Niet alle personen ouder dan 65 jaar hoeven dus twee jaar te wachten voor de vernieuwing van hun orthopedische schoenen.

Zoals ik al zei, heeft de budgettaire context ons jammer genoeg gedwongen keuzes te maken bij de verstrekking van de geneeskundige verzorgingen die jaarlijks kunnen worden terugbetaald.

In 2010 heb ik echter bijkomende middelen ten belope van 500 000 euro aan de sector toegekend om de reeds bestaande vergoedingsmogelijkheden te verruimen.

De overeenkomstencommissie Orthopedisten-Verzekeringsinstellingen stelt momenteel een lijst van prioriteiten op. Een van de voorstellen van die commissie bestaat erin de leeftijdsgrens van 65 jaar te verhogen, om beter te beantwoorden aan de behoeften van de patiënten die langer actief blijven.

08.03 **Nahima Lanjri** (CD&V): Mevrouw de minister, ik dank u voor uw antwoord. Het is goed nieuws dat er een verruiming voor die groep zal komen. Ik neem aan dat er heel wat mensen ook na hun 65^{ste} actief zijn. Hopelijk kunnen wij hun binnenkort het goede nieuws brengen, nadat die commissie daarover beslist heeft.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

De **voorzitter**: Vraag nr. 226 van de heer Moriau werd omgezet in een schriftelijke vraag.

09 **Samengevoegde vragen van**

- mevrouw Rita De Bont aan de vice-eerste minister en minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid, belast met Maatschappelijke Integratie, over "de wet op medische ongevallen" (nr. 228)
- mevrouw Marie-Claire Lambert aan de vice-eerste minister en minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid, belast met Maatschappelijke Integratie, over "de tenuitvoerlegging van de wet betreffende de vergoeding van schade als gevolg van gezondheidszorg" (nr. 287)

09 **Questions jointes de**

- Mme Rita De Bont à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale, sur "la loi sur les accidents médicaux" (n° 228)
- Mme Marie-Claire Lambert à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale, sur "la mise en oeuvre de la loi relative à l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé" (n° 287)

09.01 **Rita De Bont** (VB): Mevrouw de minister, in de vorige legislatuur werd na een grondige en interessante discussie de wet op de medische ongevallen in het Parlement goedgekeurd. Spijtig genoeg is die wet zes maanden na publicatie in het Staatsblad nog altijd niet van kracht, omdat de regering bepaalde principes nog concreet moet maken.

Ondanks dat er wel wat gebeurd is, heeft een en ander volgens mij niet zo veel te maken met de periode van lopende zaken. Mevrouw de minister, tegen wanneer bent u zinnens het werk af te ronden, zodat de wet van kracht kan worden?

Mevrouw de minister, voorziet u in de mogelijkheid om de wet uit te breiden naar slachtoffers die vóór 1985 een transfusie hebben gekregen met bloed dat besmet was met hiv of hepatitis C? Die vraag werd eigenlijk al informeel gesteld. Indien u dat overweegt, hoe zal dat worden gefinancierd en van welke post kan er eventueel worden overgeheveld?

09.02 **Marie-Claire Lambert** (PS): Lors de la précédente législature, comme le dit ma collègue, nous avons adopté la loi du 31 mars 2010 relative à l'indemnisation des dommages qui résultent des soins de santé. Cette loi était très attendue par le terrain, tant par les prestataires de soins que par les patients. Nous en avons discuté longuement au sein de cette commission; la loi doit permettre une indemnisation plus rapide, plus simple et plus efficace des victimes d'erreurs et d'accidents médicaux.

Elle n'est toutefois pas encore en vigueur dès lors que le Fonds des accidents médicaux doit encore être mis en place. On connaît la situation un peu difficile du gouvernement en affaires courantes actuellement, cela ne va pas faciliter la mise en œuvre j'imagine. Que pouvons-nous répondre aux concitoyens qui nous interrogent et qui souhaiteraient savoir quand ils auront la possibilité d'introduire une demande? J'aurais souhaité savoir quelles mesures concrètes ont déjà été prises et quand les premiers dossiers pourront être traités par le Fonds?

09.03 **Laurette Onkelinx**, ministre: Vous le savez, une meilleure indemnisation des victimes d'erreurs et d'accidents médicaux a été une de mes priorités au cours de la dernière législature et cela reste évidemment le cas au cours de cette période d'affaires courantes.

La loi du 31 mars 2010 ne nécessite que très peu d'arrêtés d'exécution et deux d'entre eux ont déjà été publiés. Néanmoins, pour que le Fonds des accidents médicaux puisse être opérationnel, il est nécessaire qu'il puisse procéder à l'engagement de son personnel, estimé à plus ou moins 25 personnes. Or pour cela, un budget et un plan de personnel doivent être approuvés par le conseil d'administration du Fonds. En exécution de l'article 7 de la loi, c'est au Roi qu'il appartient de fixer les modalités de désignation des membres. Un projet d'arrêté royal a dès lors été rédigé immédiatement après la publication de la loi et soumis au Conseil d'État qui a rendu son avis, mais après la démission du gouvernement.

Cet arrêté ne pouvant pas être pris en affaires courantes, il convient donc d'attendre l'installation du prochain gouvernement – à moins qu'on ne trouve une formule avec les affaires courantes, mais je ne sais pas laquelle – qui pourrait alors prendre cet arrêté et ensuite procéder à la désignation des membres du conseil d'administration. Si les affaires courantes devaient se prolonger, ce que je ne souhaite pas bien

entendu, on pourra peut-être trouver un système pour permettre l'adoption de cet arrêté malgré tout.

Cela étant dit, il faudra par la suite procéder à la nomination individuelle des membres du conseil d'administration.

Je précise toutefois que l'article 11 de la loi prévoit un mécanisme d'adossement du Fonds des accidents médicaux à l'INAMI, ce qui a pour but, d'une part, de permettre au Fonds de réaliser des économies d'échelle en matière de service d'appui et, d'autre part, de rendre le Fonds plus rapidement opérationnel.

À cette fin, un groupe de travail, constitué de représentants de l'INAMI et de ma cellule stratégique, veille à ce qu'un maximum de travail préparatoire puisse être effectué afin de permettre au Fonds d'être opérationnel dans les plus brefs délais, une fois son conseil d'administration constitué. C'est ainsi que deux personnes sont actives à plein temps à la mise en œuvre du Fonds, qui seront rejointes dans les jours qui viennent par deux ou trois autres agents.

Des contacts ont également eu lieu et se poursuivront avec l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, qui est l'équivalent français du Fonds des accidents médicaux, dont les représentants nous ont jusqu'à présent beaucoup aidés dans le développement de ce projet.

J'ajoute qu'afin de ne pas pénaliser les citoyens d'un éventuel retard dans la mise en œuvre du Fonds, la loi prévoit qu'elle s'applique à tous les dommages causés par un fait postérieur à sa publication au *Moniteur belge*. De la sorte, même si les victimes ne peuvent pas introduire aujourd'hui physiquement une demande, leur droit est néanmoins garanti par la loi.

Enfin, le *call center* du SPF Santé publique (02/524 97 97) est chargé de répondre depuis le 2 avril dernier aux questions des citoyens à propos de la loi. Si le citoyen en formule la demande, le *call center* prend note de ses coordonnées et les transmet à l'INAMI qui les communiquera à son tour au Fonds des accidents médicaux, qui prendra contact avec la victime.

En fonction de l'évolution de la situation, j'espère que le Fonds pourra accueillir les premières demandes dans le courant du premier semestre 2011.

Inzake de vergoeding van de slachtoffers van besmetting met hepatitis of het aidsvirus door een bloedtransfusie vóór een bepaalde datum herinner ik eraan dat de bedoelde problematiek in het kader van de debatten over de wet van 31 maart 2010 betreffende de vergoeding van schade als gevolg van gezondheidszorg werd besproken. Ik heb ten gevolge van voormelde debatten het KCE om een onderzoek gevraagd.

Het KCE heeft op 17 september 2010 zijn rapport afgeleverd. Uit de besluiten van het KCE blijkt dat, behalve een budgettaire kostprijs van 40 miljoen euro, de verschillende, onderzochte wetsvoorstellen discriminaties bevatten. Zij moeten dus worden herzien. Anderzijds blijkt ook dat het opnemen van voornoemde problematiek in de wet van maart 2010 niet wenselijk is.

Hoewel ik mij natuurlijk niet tegen een discussie over het onderwerp verzet, moet ik niettemin benadrukken dat een initiatief van dergelijke omvang ruim buiten het kader van de lopende zaken treedt. In dergelijke omstandigheden kan de ontslagnemende regering moeilijk een standpunt in het debat verdedigen.

09.04 Rita De Bont (VB): Mevrouw de minister, de uitbreiding van de toepassing van de wetgeving zit er dus in ieder geval momenteel niet in. Zulks is ook niet mogelijk in een periode van lopende zaken, wat ik ook aanneem.

Voor de werkelijke toepassing van de wet kunnen wij de eventuele slachtoffers wel geruststellen dat zij met enige vertraging voor de schade, die na de publicatie van de wet is opgetreden, op de wet en uitkering in kwestie een beroep kunnen doen, nadat een nieuwe regering alle koninklijke besluiten heeft aanvaard.

09.05 Marie-Claire Lambert (PS): Monsieur le président, je voudrais remercier Mme la ministre pour les données très précises qu'elle nous a données pour ce qui concerne la mise en place de la loi.

On peut constater que, jusqu'à présent, tout ce qui était possible de faire a été réalisé. En même temps, on peut évidemment regretter l'effet pervers de la situation dans laquelle certains nous ont entraînés.

Comme Mme la ministre, j'espère que les premières indemnités pourront intervenir début 2011, car les personnes concernées attendent la réalisation de ce projet cher à cette commission.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

10 **Question de Mme Colette Burgeon à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale, sur "le vaccin saisonnier contre la grippe" (n° 41)**

10 **Vraag van mevrouw Colette Burgeon aan de vice-eerste minister en minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid, belast met Maatschappelijke Integratie, over "het seizoensgriepvaccin" (nr. 41)**

10.01 **Colette Burgeon (PS):** Monsieur le président, madame la ministre, la campagne 2010-2011 de vaccination antigrippale est lancée. Cette année, le vaccin regroupe 3 souches de virus, dont le A/H1N1.

En dehors des controverses, infondées, liées à l'épisode pandémique de l'année passée, je souhaite rappeler toute l'importance que revêt la vaccination saisonnière contre la grippe. Celle-ci tue encore annuellement, dans notre pays, quelque 1 000 personnes, notamment les personnes âgées, les malades chroniques. Aussi, les campagnes d'information, de prévention demeurent-elles des politiques essentielles.

Et là, certaines questions se posent.

Le matraquage fait l'année passée dans certains pays et par certains médias sur les risques de pandémie de la grippe A/H1N1 ne risque-t-il pas de desservir la politique de santé publique, pourtant fondamentale et menée depuis plusieurs années, visant à améliorer la couverture vaccinale des populations à risque?

Comment les autorités, en cette année "post-traumatique", vont-elles donc parvenir à amener les populations concernées à accepter le vaccin saisonnier antigrippal, d'autant qu'il intègre celui contre la grippe A/H1N1 qui fut, de manière erronée, tant attaqué et quelque peu décrédibilisé aux yeux du grand public?

Enfin, de manière plus générale, disposez-vous de données susceptibles d'évaluer le taux de couverture vaccinale des groupes désignés comme étant à risque et ce d'année en année?

10.02 **Laurette Onkelinx, ministre:** Monsieur le président, chère collègue, la pandémie de grippe A/H1N1 à laquelle nous avons eu à faire face l'an dernier a effectivement entraîné une activité médiatique supérieure à celle habituelle pour la grippe saisonnière. Beaucoup a été dit sur la vaccination, en particulier par les groupements de personnes qui sont contre toute forme de vaccination; le doute a été semé sur la sécurité des vaccins et des adjuvants, et ce pas toujours sur des bases très scientifiques. Ceci a évidemment pu influencer l'opinion publique par rapport à la vaccination.

À ce jour, le virus de la grippe A/H1N1 circule toujours dans le monde, ce qui a justifié son inclusion dans le vaccin contre la grippe saisonnière pour la saison prochaine, en association avec deux autres souches de virus Influenza.

Les recommandations de vaccination pour la grippe saisonnière sont similaires à celles des saisons passées et s'adressent particulièrement aux groupes à risque de complications, qui sont sensiblement les mêmes que ceux à risque pendant la pandémie de l'année dernière.

La communication publique à ce sujet ne devrait donc pas générer d'incompréhension, mais une attention particulière doit être envisagée par rapport à des doutes éventuels auprès du public-cible.

Je vous rappelle par ailleurs que la vaccination étant une matière préventive, ce sont donc les Communautés qui se chargent de la campagne de communication sur cette vaccination.

La vaccination contre la grippe A/H1N1 pandémique a été ciblée vers des groupes particuliers. La couverture vaccinale, basée sur le nombre de doses distribuées aux médecins généralistes, est jugée satisfaisante pour ces groupes-cibles.

Comme je viens de l'indiquer, il n'existe pas de données exhaustives sur les taux de couverture vaccinale des groupes à risque. Seules les études réalisées par l'Institut Scientifique de Santé publique permettent d'avoir une idée sur la couverture de ces populations. Selon des données collectées par l'enquête de santé par interview en 2008, la proportion de personnes vaccinées contre la grippe saisonnière augmente avec l'appartenance à un groupe plus âgé et avec la déclaration d'une maladie de longue durée, d'une maladie chronique ou de la prise d'un traitement pour maladie chronique. Toutefois, la couverture vaccinale chez les groupes plus jeunes pourrait être améliorée.

Vous devez aussi savoir qu'il y a des pratiques très différentes entre les Communautés. Tout à l'heure, je discutais avec mon collègue ministre flamand de la Santé. En Communauté flamande, ils ont décidé de vacciner gratuitement les personnes âgées dans les maisons de repos. Ce sont évidemment des pratiques qui ont une influence sur le nombre de personnes vaccinées. Mais tout cela dépend des politiques des Régions et Communautés en la matière.

Je suis cependant d'accord avec vous: des données plus précises, recueillies de manière régulière, seraient souhaitables.

10.03 Colette Burgeon (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse, qui a été suffisamment exhaustive.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

11 Question de Mme Colette Burgeon à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale, sur "le bisphénol A" (n° 82)

11 Vraag van mevrouw Colette Burgeon aan de vice-eerste minister en minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid, belast met Maatschappelijke Integratie, over "bisfenol A" (nr. 82)

11.01 Colette Burgeon (PS): Monsieur le président, madame la ministre, le bisphénol A (BPA) est un composé chimique de synthèse utilisé dans la fabrication de plastiques en polycarbonate dont les produits en contact avec les aliments, tels que les bouteilles réutilisables, les biberons, les canettes ou encore les boîtes de conserve.

Certaines études ont révélé que le chauffage à haute température des récipients et ustensiles à base de BPA, notamment les biberons, favorise la migration du composé chimique dans les aliments. Le BPA est alors accusé de perturber le système endocrinien avec des conséquences sur l'obésité, les cancers du sein et de la prostate, le diabète, les dysfonctionnements thyroïdiens, etc. Ces risques potentiels ont poussé la France et le Danemark à décider unilatéralement d'interdire la fabrication et la commercialisation de biberons contenant du BPA.

Face à cette polémique, la Commission européenne a chargé l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) d'évaluer s'il fallait reconsidérer la dose journalière tolérable existante pour le BPA actuellement fixée à 0,05mg/kg de poids corporel. Le 30 septembre dernier, l'Autorité européenne susmentionnée a conclu que le BPA ne présentait pas, à faible dose, de risque pour la santé et qu'il n'y avait donc pas de preuve pouvant amener à reconsidérer la dose journalière tolérable existante pour le BPA.

Un membre du groupe d'experts de l'EFSA recommande, toutefois, de transformer la dose journalière tolérable en dose journalière tolérable temporaire du fait de l'incertitude scientifique qui semble demeurer et l'EFSA se dit également disposée à reconsidérer sa décision si de nouvelles données sont rendues disponibles dans les prochains mois.

Madame la ministre, quelles conclusions doit-on tirer de la communication très ambivalente de l'EFSA? L'AFSCA s'est-elle penchée sur ces récentes conclusions ou compte-t-elle le faire? Les autorités compétentes doivent-elles, selon vous, totalement rassurer l'opinion publique ou, au contraire, poursuivre les messages de mise en garde?

11.02 Laurette Onkelinx, ministre: Monsieur le président, madame Burgeon, dans votre présentation, vous avez mis en évidence toute la difficulté pour les gestionnaires de la santé publique de prendre des décisions, alors que des enceintes scientifiques différentes expriment des points de vue totalement différents. Dans ce

cadre-là, que faut-il faire? Vous avez dit vous-même qu'en attendant et par principe de précaution, certains pays avaient pris la décision d'interdire l'utilisation du BPA dans certaines applications.

L'AFSCA est compétente dans le cadre des contrôles. Elle continue bien entendu à effectuer des analyses afin de s'assurer de la conformité des produits sur le marché en fonction de la norme existante. Les conclusions d'un nouveau groupe d'experts au niveau de la Commission européenne sont attendues pour début novembre.

En attendant, j'ai demandé – en sollicitant l'urgence – à notre Conseil supérieur de la Santé, de m'indiquer s'il convient oui ou non, au niveau belge, de prendre des mesures telles que: des recommandations d'usage, un étiquetage spécifique, voire une interdiction ou un moratoire, dans l'attente d'une décision européenne.

Donc j'ai introduit cette demande; j'ai sollicité l'urgence et j'espère avoir prochainement un outil scientifique qui me permettra d'agir.

11.03 **Colette Burgeon** (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. Lorsque le Conseil supérieur de la Santé vous aura transmis ses conclusions, j'aimerais que la commission en soit informée.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: De heer Mathias De Clercq, die niet aanwezig is, wenst zijn samengevoegde vraag (nr. 234) met deze van de heer Van Noppen, over inteelt en erfelijke ziekten bij honden en andere gewervelde dieren, om te zetten in een schriftelijke vraag.

12 **Vraag van de heer Florentinus Van Noppen aan de vice-eerste minister en minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid, belast met Maatschappelijke Integratie, over "de problematiek van inteelt en erfelijke ziekten bij rashonden"** (nr. 261)

12 **Question de M. Florentinus Van Noppen à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale, sur "la problématique de la consanguinité et des maladies héréditaires chez les chiens de race"** (n° 261)

12.01 **Flor Van Noppen** (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, recent werd duidelijk dat er zich een ernstig probleem stelt van inteelt en genetisch overdraagbare ziekten bij het fokken van rashonden met een stamboom, een zeer winstgevend zaakje. De selectie op basis van esthetische kenmerken via het circuit van een hondententoonstelling leidt tot degeneratie met tal van lichamelijke kwalen en erfelijke aandoeningen tot gevolg. Zelfregulering door de Koninklijke Maatschappij Sint-Hubertus lijkt niet evident.

Naar aanleiding van de vraag van Vlaams parlementslid Tine Eerlingen omtrent deze problematiek verklaarde minister-president Peeters op 8 november 2010 overleg te organiseren op zijn kabinet met alle betrokkenen uit de sector, waaronder ook de federale overheid.

Bent u op de hoogte van de problematiek?

Bent u voor dit overleg uitgenodigd? Zo ja, zult u gaan? Welk standpunt zult u innemen?

Erkent u de noodzaak van een duidelijk regulerend kader?

12.02 **Minister Laurette Onkelinx**: Mijnheer de voorzitter, ik ben op de hoogte van de welzijns- en gezondheidsproblemen bij honden als gevolg van het doorgedreven fokken op bepaalde populaire raskenmerken. De problematiek van deze erfelijke en aangeboren kenmerken bij honden, en bij uitbreiding bij andere diersoorten, is opgenomen door de Raad voor Dierenwelzijn. Dit houdt in dat een van de medewerkers van de raad een wetenschappelijk dossier samenstelt.

Een bijzondere werkgroep van wetenschappelijke deskundigen en vertegenwoordigers van de dierenbescherming, van de fokverenigingen en van de dierenartsen zal aan de hand van dit dossier de problematiek bestuderen en mogelijk een actieplan voorstellen. De dienst Dierenwelzijn van mijn departement is betrokken bij al deze besprekingen en zal uiteindelijk met de uitvoering van het eventuele actieplan worden belast.

De problematiek overstijgt de landsgrenzen en daarom is het onder het Belgische voorzitterschap ook op de Europese agenda geplaatst. Momenteel wordt er op niveau van de werkgroep Dierenwelzijn van Veterinaire Deskundigen van de Europese Raad gesproken als onderdeel van een bredere discussie over het welzijn van gezelschapsdieren.

Ik hoop dat alle lidstaten zich achter de conclusies zullen kunnen scharen en dat uiteindelijk ook op het niveau van de Raad van Ministers hierover eenstemmigheid zal zijn.

12.03 Flor Van Noppen (N-VA): Mevrouw de minister, ik dank u voor uw antwoord. Het doet mij plezier om dat te horen, en dat er eindelijk een einde komt aan deze wanpraktijken.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

13 Question de Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale, sur "la nocivité du chlore dans les piscines" (n° 242)

13 Vraag van mevrouw Thérèse Snoy et d'Oppuers aan de vice-eerste minister en minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid, belast met Maatschappelijke Integratie, over "de schadelijke gevolgen van de blootstelling aan chloor in zwembaden" (nr. 242)

13.01 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, madame la ministre, ma question porte sur le chlore dans les piscines.

J'avais déjà posé cette question à M. Magnette qui m'a répondu ne pas être compétent, puisqu'il s'agissait, d'après lui, d'une compétence communautaire. Mais j'ai maintenu ma question à votre intention, sur l'aspect santé publique et j'espère que vous pourrez me répondre.

Une étude espagnole a récemment pointé du doigt les effets potentiellement toxiques, au niveau génétique, du chlore chez le nageur. Cela va donc plus loin que l'aspect maladie respiratoire, puisqu'il s'agit de conséquences génétiques. Des chercheurs du Centre de recherche en épidémiologie environnementale et de l'Institut de recherche de l'Hospital del Mar ont étudié la corrélation entre les produits chimiques dérivés de la désinfection de l'eau des piscines et les effets provoquant des mutations permanentes de l'ADN chez les nageurs.

Ils ont observé des effets génétiques chez 49 adultes sains ayant nagé 40 minutes dans une piscine couverte traitée au chlore. L'augmentation de l'un des marqueurs de toxicité génétique observés indique un risque de cancer chez les sujets sains.

Dès lors le CREAL (les auteurs de cette étude) plaide pour la réduction des produits chimiques dans les piscines et recommande la prise de mesures rigoureuses pour réduire le niveau de chlore.

J'en profite aussi pour citer l'étude du professeur Bernard, toxicologue à l'UCL et directeur de recherches du Fonds national de la recherche scientifique, qui a établi des corrélations significatives entre la prévalence de l'asthme chez les enfants et la fréquentation des piscines chlorées; ces corrélations étant d'autant plus fortes que la fréquentation est précoce. Selon le professeur Bernard, l'explication la plus plausible est celle d'une irritation des voies respiratoires par les produits de chloration présents dans l'air et l'eau des piscines chlorées.

La recommandation principale du toxicologue est de dire que la prévention passe par des contrôles et des normes plus strictes de la qualité de l'air et de l'eau des piscines et, si possible, par le recours à des méthodes de désinfection alternatives.

Je sais que vous n'êtes pas compétente en matière de piscine. Quelles sont les compétences dont vous disposez pour rechercher et, éventuellement, imposer des alternatives au chlore dans les piscines? Avez-vous pris connaissance de ces différentes études qui sont assez inquiétantes pour la santé des nageurs et notamment celle des plus petits d'entre eux?

13.02 Laurette Onkelinx, ministre: Monsieur le président, chère collègue, c'est le professeur Bernard qui semble effectivement montrer une corrélation entre la prévalence de l'asthme chez les enfants et la fréquentation de piscines désinfectées au chlore.

Je suis vraiment embêtée car, en fait, l'examen des travaux menés par le professeur Bernard est soumis depuis plusieurs mois au Conseil supérieur de la Santé et je n'ai toujours pas reçu l'avis et les recommandations sur le sujet.

Je ne suis pas informée de l'étude du CREA.

Au niveau des méta-analyses, on ne peut, actuellement, démontrer l'existence éventuelle d'une association entre anomalie congénitale et les produits dérivés de la chloration dans les piscines. J'ai d'ailleurs demandé l'avis du CSS sur cette étude particulière.

Les compétences en matière de recherches alternatives au chlore dans les piscines dépendent des différents niveaux de pouvoir et devraient être coordonnées, par exemple, via la Politique scientifique fédérale.

Comme vous le savez, différentes sources et méthodes de chloration existent, de même que d'autres processus de désinfection n'utilisant pas de chlore. Il n'est pas dans les compétences fédérales d'imposer l'une ou l'autre alternative.

La recherche sur des méthodes de désinfection alternatives au chlore existe de par le monde; en effet, il n'y a évidemment pas de raison de limiter cette question à la seule Belgique.

Cela étant dit, je vais inviter le président du Conseil supérieur de la Santé et examiner avec lui son calendrier pour ce qui concerne les avis qui doivent m'être communiqués. À partir de là, affaires courantes ou pas, que ce soit une initiative du parlement ou du gouvernement, il sera peut-être possible d'agir efficacement.

13.03 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, madame la ministre, il faut bien évidemment que le Conseil supérieur de la Santé vous réponde. Il me semble effectivement qu'il vous revient d'imposer un calendrier quant aux avis qui doivent vous être transmis afin que vous puissiez répondre à nos questions.

Par ailleurs, les normes quant aux produits relèvent de la compétence de M. Maignette. Il s'agit donc d'une compétence fédérale. Mais si vous pouvez prendre une mesure sur le bisphénol A, je ne comprends pas pourquoi vous ne pourriez pas prendre une mesure concernant l'emploi du chlore dans les piscines. Je sais bien que la gestion d'une piscine ne relève pas de la compétence fédérale.

Les signaux d'alerte en matière de chlore ont été assez nombreux pour que nous prenions des mesures. Par ailleurs, on sait qu'il existe des alternatives et il serait dommage de ne pas les utiliser alors que l'impact sur la santé est plus qu'avéré. S'il y a vraiment un problème génétique, il est alors encore plus urgent d'intervenir.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

De **voorzitter**: De heer Vercamer laat ons weten dat hij zijn vraag nr. 268 wenst uit te stellen.

14 **Question de M. Franco Seminara à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale, sur "les allergies alimentaires" (n° 309)**

14 **Vraag van de heer Franco Seminara aan de vice-eerste minister en minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid, belast met Maatschappelijke Integratie, over "de voedselallergieën" (nr. 309)**

14.01 Franco Seminara (PS): Monsieur le président, madame la ministre, ces dernières années, les allergies alimentaires semblent connaître une progression fulgurante condamnant les concernés, enfants comme adultes, à surveiller prudemment le contenu de leurs assiettes.

Ces allergies sont une sensibilisation du système immunitaire à un ou plusieurs ingrédients qui entraînent, lors de l'ingestion, une réaction plus ou moins importante. Plus que contraignantes, ces allergies peuvent effectivement s'avérer graves et parfois même mortelles. Pour l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les allergies sont ainsi devenues le 4^e problème mondial de santé publique.

Parmi les allergènes les plus fréquents, on peut citer, chez l'enfant, l'œuf, l'arachide, le lait et le poisson et, chez l'adulte, les fruits du groupe latex (banane, avocat, châtaigne, kiwi), les rosacées (fraise, pomme, etc.) et enfin l'arachide, le soja.

Outre l'altération de la qualité de vie des personnes allergiques se pose également le problème de déceler les ingrédients coupables entrant dans la composition des produits. La Commission européenne œuvre toutefois en la matière et, plus particulièrement, en matière d'étiquetage des ingrédients entrant dans la composition des produits. Ainsi, certains produits Delhaize ont encore, la semaine dernière, été retirés, car leurs étiquettes ne portaient pas l'indication des allergènes "gluten" et/ou "soja".

Madame la ministre, quelles sont les raisons de cette croissance importante du nombre d'allergies alimentaires? Les OGM intensifient-ils les allergies alimentaires? Le Programme national Nutrition Santé (PNNS) actuel prend-il en considération cette problématique?

14.02 Laurette Onkelinx, ministre: Monsieur le député, l'augmentation de la prévalence des allergies alimentaires peut s'expliquer par la combinaison de différents facteurs. Certaines seraient liées à nos habitudes alimentaires. L'internationalisation des modes alimentaires et le recours fréquent à de la nourriture préparée industriellement ont pour conséquence la consommation de nouveaux aliments ou ingrédients allergènes potentiels auxquels nous n'étions pas ou presque pas confrontés jadis.

Par ailleurs, la majorité des bébés ne sont pas allaités exclusivement jusqu'à l'âge de six mois: moins de 15 % d'entre eux le sont. Cela entraîne souvent une diversification prématurée de l'alimentation du nourrisson et un contact précoce du jeune enfant avec une multitude de protéines.

La prévention des allergies au sens large est, pour nous, une des raisons supplémentaires d'encourager la protection, le soutien et la promotion de l'allaitement maternel dans notre pays.

D'autres facteurs seraient liés à nos modes de vie. Selon la théorie dite "hygiéniste", notre mode de vie aseptisé conduirait à une évolution du système immunitaire des jeunes enfants vers un certain profil plus sensible aux allergies alimentaires.

Enfin, la modification de l'habitat pourrait également jouer indirectement un rôle dans l'émergence de ces allergies: la densification de l'habitat, l'isolation des habitations, le manque d'aération et la mode des animaux de compagnie augmentent la pollution aux acariens, aux moisissures et aux protéines allergisantes animales. Les pneumallergies sont principalement concernées. Mais, vu le mécanisme des allergies croisées, cela pourrait également avoir un impact en termes de prévalence des allergies alimentaires.

Dans son avis du 5 août 2009, le Conseil supérieur de la Santé rappelle qu'il faut distinguer les allergies alimentaires des hypersensibilités alimentaires non allergiques ou pseudo-allergies. Il donne également des informations sur les prévalences estimées de ces deux formes d'allergie. Je vous renvoie à son site internet pour lire ses recommandations en la matière.

Sans entrer dans les détails techniques, j'ajouterai que la potentielle allergénicité nouvelle des OGM est prise en compte dans l'évaluation de l'EFSA. Il est donc tenu compte de l'ensemble des risques.

Pour répondre à votre dernière question, je dirais que le Plan national Nutrition-Santé devrait certainement s'ouvrir à ce genre de phénomènes. Avant qu'il soit communautarisé, peut-être pourrions-nous donner des indications pour le futur plan?

14.03 Franco Seminara (PS): Madame la ministre, je vous remercie et je me réjouis de vos différentes réponses précises et affinées. Je voudrais également vous saluer car vous êtes constamment soucieuse du bien-être de nos citoyens.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

15 Question de Mme Juliette Boulet à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale, sur "le plan d'aide pour les victimes de l'incendie des Mésanges" (n° 144)

15 Vraag van mevrouw Juliette Boulet aan de vice-eersteminister en minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid, belast met Maatschappelijke Integratie, over "het hulpplan voor de slachtoffers van de brand in 'Les Mésanges'" (nr. 144)

15.01 **Juliette Boulet** (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, madame la ministre, tout d'abord, je vous prie de m'excuser: ma question n'est pas rédigée de manière très précise et je m'en suis rendue compte trop tard. Je l'ai signifié au secrétariat qui a fait le nécessaire, visiblement. Ma question portait sur le suivi des victimes des Mésanges et non pas de celles de Ghislenghien, même si elles sont également mentionnées.

Vous vous souviendrez avoir reçu les victimes de l'incendie des Mésanges et qu'à l'issue de cette rencontre, vous leur aviez exposé à eux et à la presse divers aspects du suivi qui serait organisé ainsi qu'une possibilité d'apurement des dettes liées aux soins de santé. Vous leur avez dit également que le suivi allait être pris en charge par le SPF Affaires sociales et Santé publique.

Je me permets de revenir sur ce dossier parce que les victimes de l'incendie des Mésanges s'impatientent et qu'elles ont très peu de réponses de part et d'autre. J'interrogerai d'ailleurs demain le ministre de la Justice. Vous connaissez ce dossier et vous vous y étiez montrée très sensible quand vous étiez ministre de la Justice.

Pouvez-vous donner le détail des suivis psychologiques auxquels ont eu droit les victimes de l'incendie des Mésanges? Une liste des victimes devait être établie parmi les habitants du quartier, indiquant ceux qui ont bénéficié d'une prise en charge thérapeutique dans les structures de soins belges. C'était une de vos propositions. Ce suivi a-t-il été réalisé? Qu'en est-il de la possibilité d'une aide financière? Des victimes en ont-elles fait la demande?

15.02 **Laurette Onkelinx**, ministre: Monsieur le président, chère collègue, vous interrogez demain le ministre de la Justice: c'est la bonne personne à contacter; je l'ai moi-même interrogé. Malheureusement, je n'ai pas obtenu de réponses de la part des autorités judiciaires alors que je demandais une liste précise des victimes. Je ne l'ai toujours pas reçue officiellement. Dans ce cas, il m'est difficile de proposer quoi que ce soit en la matière, notamment un suivi psychosocial individuel et spécifique.

Je ne puis que vous répéter ce que j'avais dit à l'époque: suite à la réunion organisée en juin 2008, 143 offres de service ont été faites par la maison de justice de Mons; 67 de ces victimes ont été rencontrées par l'accueil des victimes, ainsi que la plupart de leurs avocats, et 24 d'entre elles se sont constitué partie civile, suite à cette rencontre.

Pour le reste, le dossier relève du ministère de la Justice. Je ne suis là qu'en appui, si besoin était.

15.03 **Juliette Boulet** (Ecolo-Groen!): Madame la ministre, je vous remercie. J'espère que j'aurai plus de réponses de la part du ministre de la Justice.

Je souhaite attirer votre attention et celle du gouvernement sur le fait que l'attitude de ce comité se durcit et qu'il menace d'en arriver à une grève de la faim. Je ne cautionne pas cette attitude.

Ces personnes ont le sentiment d'être des citoyens de seconde zone. On leur a fait des promesses devant les caméras mais elles ne sont pas tenues. Je n'ai pas envie de contribuer à cette image d'un politique qui fait des promesses et qui ne les tient pas. En ce moment, il est assez difficile de faire de la politique et de convaincre les citoyens que nous avons une réelle plus-value.

Je dirai la même chose au ministre de la Justice demain.

15.04 **Laurette Onkelinx**, ministre: Pour ce qui me concerne, j'ai rencontré ces personnes, à leur demande. Nous nous sommes immédiatement mis à leur disposition mais il est vrai que c'est un dossier qui concerne la Justice.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

*La réunion publique de commission est levée à 16.37 heures.
De openbare commissievergadering wordt gesloten om 16.37 uur.*